Image not found or type unknown

Promesse d embauche orale non tenue

Par **Nathalie57000**, le **06/04/2015** à **07:17**

Bonjour j ai en janvier 2015 adressé plusieurs fois des CV et lettres de motivation à une nouvelle structure qui va s ouvrir en avril 2015. N ayant reçu aucun réponse je me présente spontanément chez la directrice de cet établissement
Elle regarde son ordinateur et me dit oui c est bon je vous prends comme aide soignante de nuit .Elle m octroie même une augmentation... QQ jours plus tard je lui apporte les documents demandés (photocopie diplôme pièce identité carte vitale) elle me précise ensuite que la DRH me contactera. Entre temps confiante je loue une maison donne ma démission.... Naïveté de ma part...la DRH me convoque fin mars pour me tenir le même discours que la directrice...
Me dit qu elle me ferait visiter la structure que je commencerai le 13 avril au soir qu on allait me prendre les mesures pour mes blouses et que je signerai mmon contrat le premier jour de la prise de poste. Je téléphone comme convenu avec elle fin mars pour lui demander oralement min planning d avril et on me répondr laconiquement finalement on ne collaborera pas ensemble nous sommes un grand groupe et priorité aux embauches internes via une mutation interne... J insiste lui dit que j ai démissionné pris une maison engagé des frais...mais elle me répond c est comme ça vous n avez rien signe....j ai 52 ans 19 ans d expérience ...je suis anéantie par ce comportement plus qu inadmissible de la part de ce grand groupe international (Orpea clinea), préjudice moral financier je suis anéantie...

Par **P.M.**, le **06/04/2015** à **10:01**

Bonjour,
Je ne vois pas d'interrogation à votre exposé...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés